

## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 13 juin 2024

### Sur proposition de Laurent janvier Sorel

#### Vœu relatif à la sauvegarde du centre de santé Croix Rouge de la rue Haxo

Considérant les menaces de fermeture pesant contre plusieurs centres de santé associatifs secteur 1 à Paris notamment les 2 centres de santé Croix Rouge, celui de la rue Haxo et celui des Olympiades et le centre de santé Richerand (Paris 10<sup>ème</sup>) géré par la Caisse Centrale des Activités Sociales,

Considérant l'immense gâchis de la fermeture de 6 centres de santé de la Croix Rouge en Ile-de-France malgré un excédent de près de 9 M€ pour l'année 2023, hors coût prévisionnel du Plan de Sauvegarde de l'Emploi,

Considérant le scandale de la gestion des centres de santé par la Croix Rouge qui au mépris de ses missions historiques aurait dû réfléchir avec les collectivités concernées à la nécessité de préserver la continuité de l'offre de soin sur les territoires concernés,

Considérant que plus des 3/4 des centres de santé sont déficitaires selon une étude commandée par la Fédération Nationale des Centres de Santé,

Considérant que les centres de santé sont structurellement déficitaires du fait d'un modèle économique calé sur une rémunération à l'acte individuel qui ne prend pas en compte les spécificités des centres de santé qui pratiquent le tiers payant systématique, qui accueillent les populations les plus précarisées et qui ont des temps de prise en charges supérieurs,

Considérant l'utilité sociale du centre de santé rue Haxo, un centre de santé conventionné en secteur 1 qui accueille chaque année 9000 patient.e.s,

Considérant qu'avec 41 professionnelles-s de santé pour 10 000 habitant.e.s contre 76 en moyenne pour Paris, le 20<sup>ème</sup> arrondissement souffre du taux de couverture le plus bas de Paris et que notre arrondissement présente par ailleurs de fortes inégalités sociales en terme de santé publique,

Considérant que la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du 20<sup>ème</sup> arrondissement s'est alarmée dans une lettre aux élu.e.s des conséquences sanitaires catastrophiques pour l'arrondissement de la fermeture de ce centre de santé,

Considérant le vœu des Ecologistes adopté au Conseil de Paris de mai 2024 demandant que la ville de Paris réaffirme sa volonté auprès des opérateurs gérant les centres de santé associatifs en difficulté de « préserver les centres de santé de secteur 1 » et étudie la possibilité d'une municipalisation des centres de santé en difficulté,

Considérant le vœu du groupe communiste et citoyen voté au conseil d'arrondissement du 6 mai 2024 qui demande à la ville de Paris d'envisager la reprise en régie publique du centre de santé de la rue Haxo si aucune piste en cours pour garder un accès aux soins de secteur 1 n'aboutit,

Considérant la mobilisation du comité de soutien du centre de santé de la Croix Rouge rue Haxo qui a recueilli près de 10000 signatures et a organisé une manifestation de soutien le 6 mai dernier de 200 personnes,

Considérant la réflexion en cours sur les différentes hypothèses pour le maintien d'un centre de santé secteur 1, une reprise en l'état par une autre association même si ça reste très peu probable, le

rachat des murs par la ville et la réouverture d'un centre de santé associatif non lucratif secteur 1 ou l'ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant que si c'est l'option maison de santé qui est privilégiée qu'il n'y aurait pas les mêmes garantis que pour un centre de santé a sur le maintien sur la durée d'une offre de santé secteur 1, sur le « zéro reste à charge » ou même sur le nombre et la diversité de médecins libéraux qui s'y installeront,

Considérant la décision du comité de soutien lors de sa réunion du lundi 4 juin 2024 de prolonger sa mobilisation en organisant une votation citoyenne pour proposer une intervention de la ville de Paris pour garantir le maintien d'un centre de santé associatif non lucratif secteur 1 rue Haxo en proposant qu'il soit adossé à l'hôpital Tenon,

**Sur proposition de Laurent Sorel le Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> émet le vœu que :**

**-la ville de Paris continue d'interpeller l'Etat sur la nécessité de faire évoluer le mode de financement des centres de santé associatif non lucratifs secteur 1 responsable de leur déficit structurel**

**-la ville de Paris réaffirme son soutien aux salariés dans les négociations avec la direction de la Croix-Rouge**

**-la ville de Paris demande à la Croix-Rouge d'assurer la continuité de l'offre de soin en retardant la fermeture du centre rue Haxo le temps qu'une solution de rechange soit trouvée**

**-la ville de Paris expose auprès des habitant.e.s l'état des discussions avec les différents partenaires, l'ARS, l'APHP, la Croix-Rouge, la Région sur les différentes hypothèses de reprise ou de réouverture d'un centre de santé,**

**-la ville de Paris étudie les conditions d'ouverture d'un centre de santé secteur 1 adossé à l'hôpital Tenon et s'engage à maintenir une activité de centre de santé pluridisciplinaire non lucrative rue Haxo,**